



PROCES-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL GENERAL

APPEL GENERAL N°10

Réunion du : Jeudi 29 JUIN 2023

A : 19 h 00

Présents : MM. DENONIN - FAURE - TOYER

Excusés : MM. LORENZO – COURAULT

Monsieur le Président,

Suite à l'Appel du club de Selles FCP en date du 21.06.2023, concernant la décision prise par la Commission Départementale des Compétitions du 20.06.2023

7- Accessions et Descentes

La Commission enregistre ensuite l'ensemble des classements ci-dessous, **sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

Elle détermine également, **avec les mêmes réserves**, les classements entre les poules et les montées et descentes règlementaires dans les différents championnats en application du règlement du championnat concerné.

En application du tableau des accessions et descentes 2022/2023 des articles 6 et 17 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts, et de l'article 17 du Règlement des Championnats du District,

Sous réserve d'être en conformité avec les Règlements F.F.F., Ligue et District, des dossiers ayant une procédure en cours, et de la confirmation des engagements des clubs concernés,

Considérant :

- le PV du 15 juin 2023 de la Commission Régionale Sportive et des Calendriers,
- le PV N° 45 – Point 7 de la Commission des Compétitions et des Calendriers,
- le PV N° 4 du Statut de l'arbitrage du 13 juin 2023

et afin de permettre aux clubs de s'engager dans les championnats 2023/2024 avec le logiciel Footclubs conformément aux dates indiquées dans le tableau des engagements qui sera publié sur le site, veuillez trouver les classements des championnats départementaux au 20.06.2023 :

La Commission établit les accessions et les descentes de la saison 2022/2023 comme suit :

Légende :

Montée
Maintien
Descente

Départemental 1 Seniors

- 2 montées en Régional 3
- 6 descentes en Départemental 2

Départemental 1			
Cl	Pts	Fair-Play	Clubs
1	54		VINEUIL SP 2
2	49		CSF 1
3	42		FOOT SUD 41 1
4	42		ST LAURENT/LA FERTE 1
5	42		SOINGS AS 1
6	38		VILLEBAROU ES 1
7	36		VENDOME US 1
8	32		SELLES ST DENIS DR 1
9	28		SELLES FCP 1
10	26		MONTRICHARD CA 2
11	21		CHITENAY/CELLETES US 1
12	13		LA CHAUSSEE ASJ 2
13	8		NOUAN/LAMOTTE AS 1

La Commission Départementale d'Appel Général :

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après audition de :

- Monsieur RIGNAULT Jean-Michel, licence n° 1032112526, Dirigeant du club de Selles FCP
- Monsieur MIRANDA Luis, licence n°1020831217, Secrétaire du club de Selles FCP
- Monsieur SCHEITT Jean-Bernard, licence n°2544324444, Référent Arbitre du club de Selles FCP

Régulièrement convoqué

Les personnes auditionnées n'ont pris part, ni aux délibérations, ni à la décision,

Après rappel des faits et de la procédure,

- Jugeant en appel,

Considérant que l'appel est recevable en l'état,

Considérant que le club de Selles FCP s'estime lésé sportivement suite aux trois joueurs suspendus par la Commission départementale de Discipline du District de Loir-et-Cher de Football.

Considérant que la décision a été infirmée par la Commission Régionale de Discipline de la Ligue Centre Val de Loire.

Considérant que les éléments apportés en séance ne sont que subjectifs.

Par ces motifs,

La Commission Départementale d'Appel Général décide **de confirmer la décision prise par la Commission Départementale des Compétitions.**

Porte à la charge du club de Selles FCP, le montant des frais de dossier (220.00€) en application de l'article 190.3 des Règlements Généraux de la F.F.F. (somme portée au débit du compte club).

La présente décision est susceptible de recours en dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président de séance

M. Jean-Michel DENONIN

